

LE MEMORIAL,

O U

RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Duodi 2 Fructidor, an Ve.

Samedi, 19 août 1797.

(N^o. 92.)

Vis consilii expers mole ruit suâ ;
Vim temperatam di quoque provehant
In majus :

ITALIE.

Milan, le 29 juillet (11 thermidor). Quelques contrées de l'Italie sont déchirées par les désordres attachés à l'état de révolution : il règne sur-tout une grande division d'opinions parmi les habitans du territoire vénitien, occupé par les armées françaises. Sept communes, n'ayant pas voulu se laisser démocratiser, ont refusé d'accepter la nouvelle forme de gouvernement des Vicentins, et même d'envoyer à Vicence le député que le général français avoit nommé parmi eux. Ce refus a donné lieu aux plus sérieuses mesures. D'abord, deux mille hommes de troupes françaises partirent de Vicence, et un autre corps de trois mille hommes fut envoyé de Bassano, pour forcer ces sept communes à se soumettre au nouveau régime ; mais les habitans, bien loin d'être intimidés, firent face aux Français. Le 21, il y eut une action dans laquelle les derniers furent repoussés ; cependant ceux-ci ayant reçu des renforts, ils parvinrent, non sans effusion de sang, à réduire le peuple souverain, qui sera contraint d'être libre, malgré lui.

Nous apprenons de Trieste qu'il a éclaté un soulèvement dans la Dalmatie véniitienne ; il y a eu, entre les Autrichiens et les habitans, des actions sanglantes, où plus de quatre cents personnes ont péri. Les Autrichiens ont demandé du renfort, et en conséquence, on doit leur envoyer six mille hommes d'infanterie et six cents de cavalerie.

La plus grande fermentation règne dans les états du grand-duc de Toscane ; le gouvernement y organise des corps de troupes pour calmer la commotion qui se manifeste. Déjà plusieurs personnes ont été arrêtées.

Venise, le 28 juillet (10 thermidor). Le mécontentement est général ici parmi toutes les classes. La stagnation du commerce et des arts, la misère qui en résulte, et sur-tout les demandes excessives des Français ne contribuent pas peu à indisposer le peuple. Il vient de paroître un état des sommes, que nos principales maisons de commerce doivent payer en ducats d'argent, et qui forment un total de près d'un million. Nous touchons à notre ruine, et sur nos débris s'élevera le commerce de l'Autriche, qui devra tout aux Français.

ANGLETERRE.

Londres, le 12 août (25 thermidor). M. Wesley s'est embarqué, hier matin, à Douvres, pour retourner à Lille,

où il va reprendre son poste de secrétaire de l'ambassade britannique.

Nous apprenons, par des lettres de Plymouth, que l'escadre de sir Edward Pellew a été chassée des côtes de Brest par deux vaisseaux de ligne français, et huit frégates. Il s'est élevé à bord du Saint-George, vaisseau de guerre de 98 canons (faisant partie de la flotte du lord Saint-Vincent, ci-devant John Jervis), une sédition, qui, heureusement, a été réprimée par le courage et l'activité des officiers supérieurs, dont la conduite doit servir de modèle aux chefs de notre marine.

FRANCE.

Paris, le premier fructidor.

Le Censeur nous fournit les faits suivans :

On fera renfermer au château de Ham, 250 députés qui seront remplacés par 250 conventionnels.

Les législatures seront de sept ans, et comme les nôtres, renouvelées par tiers, ce qui assure 21 ans d'existence politique à chacun des nouveaux membres.

Les directeurs ne seront renouvelés que tous les cinq ans, ce qui leur assure, de leur côté, vingt-cinq bonnes années de pouvoir, si Dieu leur prête vie. Merlin a la promesse de la première place vacante, d'abord pour prix de ce projet dont il est l'auteur, après Barrère, ensuite pour le soustraire à la potence qu'il redoute.

— Je ne sais jusqu'à quel point ceci est sérieux ou plaisant ; mais ce qui est exact, c'est que, sans Carnot, nous aurions aujourd'hui le célèbre Foucher de Nantes pour ministre de la police. *De fièvre en chaud mal.*

— Félix Pelletier a donné avant-hier, à Versailles, un très-beau repas aux représentans des frères et amis. Là, il fut décidé, après boire, que la liste des deux cent huit députés proscrits, seroit réduite à cent soixante-quatre. Thiabaudeau, après trois épreuves consécutives, a été maintenu parmi ces derniers.

Larévèillère est aussi du nombre de ceux à qui on n'a pas fait grâce, et on lui a fait l'honneur de l'adjointre à Carnot, et à Barthélemy. Ces faits sont constans, et nous sommes autorisés à les publier.

— On attend aujourd'hui deux régimens de cavalerie, qui logeront à l'Ecole-Militaire.

Dix-sept pièces de canon sont entrées hier à Paris, et sont déposées au Champ-de-Mars.

Trois cents chevaux sont déjà rendus , et il a été arrêté aujourd'hui , entre quatre généraux , dont Tilly étoit un , chez un nommé Lombard , au-dessus du café de Chartres , que *cela* ne passeroit pas le 11. C'est le 10 que la présidence de Carnot finit.

Veut-on voir le mensonge dans toute son impudence ? qu'on lise le Journal dit *des Hommes libres* :

« Hier (il désigne la soirée du 29), trois militaires , *sans armes* , ont été assaillis par trente coupe-jarrets au carrefour de Bussy , et violemment maltraités. » *Lisez* : Trois ou quatre militaires *armés* ont assailli un jeune homme paisible , Pont renversé , ont voulu lui arracher ses habits : les passans sont accourus. On est sorti des maisons : les militaires ont porté des coups de sabres , et un garçon boucher a été blessé ; enfin , l'indignation générale les a accablés : un d'eux a été traîné dans le ruisseau , et on lui a pris son sabre. Voilà , sans doute , pourquoi on dit qu'il étoit *sans armes*. Les autres ont fait prudemment leur retraite , et on l'a laissé lui-même aller les rejoindre. Voilà ce que tout un quartier de Paris a vu : le fameux café Procope , plein de frères et amis , a pu voir la bataille et l'a vue , sans oser s'en mêler , quoiqu'on l'y invitât à grands cris.

Voulez-vous à présent voir un récit bien artificieux , mais bien réfuté par lui-même ? Lisez celui que fait le général Gueustard au sujet du cri de ses soldats passant devant Coblenz : *A bas les collets noirs*. Ce cri , dit-il , partoît de la droite de sa troupe , et , en homme qui a l'oreille au guet , il a couru sur-le-champ à la gauche. (Voilà pourquoi tout s'est bien passé.) Arrivé à la caserne , il s'est informé de ce qui avoit pu *causer ça* ; et il apprit que c'étoit ces misérables *chouans* qui avoient *proviqué* : (il est clair que c'étoit-là ce qu'il devoit apprendre à la caserne.) Nous voulons bien supposer qu'on lui a dit vrai : il s'ensuit que quand ces misérables chouans provoquent , tout se passe assez tranquillement. Il n'en est pas tout-à-fait de même quand ils sont provoqués ; témoin encore hier , je ne sais quel *bleu vêtu* qui étoit , selon toute apparence un jacobin déguisé en soldat , qui s'est fait huer , rosser , chasser du jardin du Palais-Egalité , pour avoir insulté un passant dont le collet lui déplaisoit.

La Clef du Cabinet traite de contes de bonne femme tout ce que nous avons dit des projets qu'on vouloit exécuter une de ces nuits dernières contre le corps législatif. Jamais renseignements ne furent plus authentiques que ceux qui nous ont été donnés. J. mais ignorance ne fut de plus mauvaise foi que celle du rédacteur de *la Clef du Cabinet*.

On trouve aujourd'hui dans ce même journal les lignes suivantes : *Armés-vous ! Armons-nous ! Sauvons la constitution*. Ces cris hypocrites partent de la bouche des ennemis du directoire , etc. Fort bien ! Mais de quelle part vient ce te affiche qu'on trouve aujourd'hui répandue par milliers : *Aux armes , aux armes ?* Elle est des prétendus amis du directoire , qui le perdront en perdant tout.

Quelques vérités au Directoire , à l'Empereur et aux Vénitiens.

La chute de cet ancien gouvernement de Venise , fondé dans le cinquième siècle , attire à peine l'attention de quelques publicistes. Le reste de l'Europe y paroît indifférent. On ne sait , dans ce singulier événement , ce qui doit le plus

étonner , ou de l'audace des usurpateurs , ou de la pusillanimité des vaincus.

Un écrivain très-connu , dont on peut ne pas adopter toutes les idées , mais qui , dans cette révolution , a eu l'honneur très-rare de rester constamment fidèle à ses principes et à son caractère ; M. Mallet-Dupan a le premier élevé la voix contre l'invasion des états vénitiens par les armées françaises. Mais cet auteur a montré , ce me semble , quelque partialité dans les reproches qu'il adresse au directoire : ces reproches doivent tomber également sur l'empereur qui s'associe à l'usurpation ; et pour tout dire enfin , dans un siècle où la conscience des monarques ne s'est fait nul scrupule d'envahir la Pologne , il sied mal d'exiger tant de respect pour le droit des gens de notre république et de ses généraux.

D'un autre côté , M. de la Salle vient de répondre à M. Mallet-Dupan ; et , comme un brave champion du directoire , il excuse tout dans la politique de notre cabinet : il ne voit de crimes que dans l'aristocratie vénitienne qui a provoqué la vengeance des Français.

Je partage encore moins cette opinion que la première.

La révolution de Venise a été faite par le droit de la force ; ce droit n'est pas le plus légitime , mais il est le plus ancien et le plus usité chez les rois , comme chez les républicains : et dans ce genre , il faut en convenir , ni les uns ni les autres , n'ont aucun reproche à se faire. C'est donner très-inutilement au monde un nouveau scandale , que d'accuser la foiblesse au moment où l'on partage ses dépoilles.

Quand deux grandes puissances ennemies sont fatiguées de se combattre , et qu'elles ont épuisé leur sang et leur or dans une longue guerre , elles se jettent , pour se dédommager , sur les états sans défense qui les avoisinent. Cette politique n'est pas nouvelle ; elle se retrouve dans tous les siècles. C'est la fable *des deux taureaux et des grenouilles* , racontée par Esope.

Bonaparte marchant sur Vienne et inquiet de son retour , a dû tenir à-peu-près ce langage aux plénipotentiaires de l'empereur.

« La France garde la Belgique : elle en a besoin pour y » trouver des ressources et réparer ses finances. J'ai promis » une république aux Lombards ; je veux tenir ma parole : » mais il faut que je dédommage l'Autriche qui est encore » très-redoutable malgré ses défaites. Je vais fondre sur » Venise qui ne peut opposer de résistance : vous recevrez » en échange de la Belgique et de la Lombardie , des provinces plus rapprochées. Venise , restée neutre , paiera » tous les frais de la guerre. »

Un pareil traité , s'il ne sagissoit que de petits intérêts , et s'il étoit jugé selon les règles de l'équité ordinaire , sembleroit sortir d'une caverne de voleurs ; mais il devient important lorsqu'il est signé aux portes de Vienne , entre deux formidables ennemis , après de grandes victoires et sous les yeux de l'Europe humiliée , qui reste dans le silence et dans l'étonnement.

Le directoire s'est cru assez puissant pour dédaigner même le secours d'un manifeste. Il s'est contenté simplement d'approuver la conduite de Bonaparte. Je préfère encore , je l'avoue , cette franchise de la force , qui s'attribue ouvertement l'héritage du faible , à toutes les vieilles ruses de la diplomatie autrichienne , qui revendique des droits sur la Dalmatie , quand la Dalmatie est déjà subjuguée. Je laisse à d'autres le soin de défendre la morale des rois ou des républiques. Mais à coup sûr , ce ne sont pas les

rois qui paroissent montrer le plus d'énergie et de prévoyance au milieu de cette grande crise politique d'où dépend peut-être le sort de toutes les monarchies européennes.

Si quelque chose est encore plus surprenant que les exemples donnés par les rois, c'est celui qu'ont offert au monde le sénat, les nobles et le doge de Venise. Aucun n'a su combattre et mourir. Cette Venise, qui, durant la ligue de Cambrai, avoit triomphé, par sa constance, des armes de l'Europe conjurée, a vu tomber toute sa fierté devant un des lieutenans de Bonaparte. Les sénateurs ont, dit-on, crié les premiers : *Vive la république française !*

Tant les seigneurs de tout ce beau canton,
Avoient d'égards et de discrétion.

La gloire des armes est au moins restée toute entière aux Français. Mais combien se sont avilis les anciens gouvernemens de l'Europe ? Quel est celui qui pourroit dire maintenant, comme François I^{er}, *tout est perdu hors l'honneur ?*

Histoire de l'assassinat de Gustave III, roi de Suède : par un officier polonois, témoin oculaire. Chez Forget, rue du Four-Saint-Honoré, No. 487. Prix 2 l. 8 s. et 3 liv. franc de port.

Au milieu des événemens rapides qui s'emparent de tout l'intérêt, on ne peut guères rendre compte, avec quelque détail, des livres nouveaux les plus estimables. Il en est quelques-uns dont on ne doit point parler en ce moment, pour mieux servir les auteurs eux-mêmes. L'attention publique qu'ils méritent toute entière, s'est aujourd'hui partagée entre le directoire et le corps législatif. On observe la lutte des deux pouvoirs, avec inquiétude, et les esprits incertains, à la veille d'un grand mouvement, ne sont pas encore prêts à se reposer dans les jouissances paisibles des lettres et des beaux arts.

Quelques ouvrages, cependant, peuvent exciter par intervalle, la curiosité des lecteurs, et ce sont ceux qui se lient aux circonstances actuelles. Telle est cette histoire de l'assassinat de Gustave III. Aucune ne renferme des anecdotes plus piquantes et plus singulières.

L'auteur croit à l'existence de cette secte d'*illuminés* qui, répandus secrètement dans l'Europe entière, prépare le bouleversement de tous les empires, et distribue à des conspirateurs formés dans son sein, les poignards qui doivent frapper les rois. Malgré les preuves nouvelles dont on veut appuyer cette opinion déjà examinée dans le *Mémorial* (1) on persiste à la croire, au moins, très-exagérée. Faut-il recourir à des causes merveilleuses, pour expliquer des événemens qui peuvent en avoir de très-naturelles ? L'ambition, le fanatisme, la vengeance ont immolé plus d'une fois des monarques au milieu de leurs cours, et la mort tragique du roi de Suède ressemble à d'autres attentats du même genre, qui remplissent l'histoire ancienne et moderne. C'est le déchaînement des mêmes passions sous d'autres formes qui bouleverse toujours le monde, et je les crois bien plus puissantes et bien plus dangereuses que tous ces successeurs inconnus du *vieux de la Montagne*.

Gustave III avoit changé le gouvernement de Suède, par la révolution de 1772. Il n'avoit relevé la puissance royale

qu'en se liguant avec le peuple contre les nobles et le sénat. Les nobles étoient donc ses ennemis. Plusieurs avoient juré sa ruine. Horn, Ankaström et Ribben se chargèrent de l'exécution. Ils tirèrent au sort, à qui porteroit le premier coup. Le sort tomba sur Ankaström, lui seul a été puni ; Horn est en Italie. Ribben a vécu long-tems à Paris, dans des sociétés très-connues, où on l'appelloit *le beau régicide*. On prétend même qu'il va bientôt y revenir. Il est fâcheux que les *cercles constitutionnels* soient fermés. Il y mériteroit une belle place.

Le duc de Sudermanie est accusé dans cet ouvrage. Il a tellement, dit-on, ménagé les assassins, qu'on l'a cru leur complice. On attribue encore cette conduite à l'influence des chefs de la maçonnerie et des *illuminés*. Mais avant qu'il y eût des francs-maçons, les rois ont vu souvent sortir du sein de leur propre famille, les conspirateurs qui leur ont arraché le trône et la vie.

De tous les rois de ce siècle, après Frédéric, Gustave III est celui qui paroît avoir réuni les qualités les plus dignes de la couronne ; il a su exécuter de grandes choses avec de foibles moyens. Il fut pleuré de ses peuples ; et cette gloire a manqué peut-être à Frédéric.

Enfin Gustave seul jugea bien la révolution française. C'est lui qui a prononcé ce mot fameux attribué à beaucoup de personnages remarquables : *La maladie révolutionnaire fera inévitablement le tour de l'Europe*.

« Bien persuadé de cette vérité (dit l'auteur, nous rap-
» portons ses propres paroles), Gustave n'entra point dans la
» coalition comme d'autres souverains avec le ridicule projet
» d'étendre sa domination sur une partie de la France, et de
» travailler en même tems à l'abaissement de ses rivaux. Il
» se proposoit d'attaquer de vive force le monstre révolu-
» tionnaire ; de le combattre corps à corps, et de lui porter
» une atteinte mortelle.

» Il savoit parfaitement qu'il est difficile de se mesurer
» avantageusement avec un peuple exalté par la perspective
» d'un mieux imaginaire, et sur-tout par le recouvrement
» d'une liberté farouche et sans frein. Il calculoit les moyens
» de l'attaque sur les moyens de résistance. Son plan étoit de
» combattre les anarchistes avec toutes les armées euro-
» péennes réunies, de porter, dès le premier moment, un
» coup décisif, et de poursuivre l'insurrection jusqu'à la
» destruction totale d'une secte qui machinoit d'avance le
» renversement de tous les trônes. »

Que diroit Gustave s'il pouvoit renaître ? Toutes les puissances européennes sont vaincues par la France, on vout se liguier avec elle. Gustave portoit toutes les idées de l'ancienne chevalerie au milieu du dix-huitième siècle. Les rois ses confrères n'ont pas cru devoir agir en chevaliers. Ils ont mieux aimé se conduire en philosophes, et de cette manière, ils ont échappé, peut-être, au danger présent, mais ils laissent un fardeau difficile à leurs successeurs.

F.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE DUMOLARD.

Séance du premier fructidor.

Borie, par motion d'ordre : Les lois rendues sous la forme d'urgence, doivent être promulguées dans le délai de vingt-quatre heures. Tel est le vœu de la constitution. Or votre résolution sur l'organisation de la garde nationale a été convertie en loi par le conseil des anciens, le 25 thermidor :

(1) Voyez le morceau sur les initiés, les francs-maçons, et Jacques Molay, dans les numéros 42 et 43 de ce Journal.

elle devoit donc être publiée le 27 au plus tard. Cependant fructidor commence, et la loi est encore dans les bureaux du directoire. Craindroit-il son exécution ? La garde nationale est le *palladium* de la liberté : elle ne peut porter ombrage qu'à la tyrannie. Je demande que le directoire soit chargé, par un message, d'instruire le corps législatif des causes du retard que je dénonce.

Guillemardet : Qui vous a dit que la loi n'avoit point été promulguée ? Je demande l'ordre du jour.

Borie : Une municipalité elle-même, qui n'en a point encore eu connoissance.

Vidalot : J'appuie la proposition du message. Si la loi est promulguée, quoique nous n'en sachions rien encore, le directoire, en nous l'apprenant, nous aura donné une preuve de son respect pour la constitution. Si la loi n'est point promulguée, il y aura forfaiture ; mais, pour constater cette forfaiture, il faut l'aveu du directoire. Le message est donc nécessaire sous l'un et l'autre rapport. Mais il est encore une autre mesure à prendre. Quelle peine emporte l'infraction de l'article constitutionnel, qui ordonne que les lois rendues sous la forme d'urgence seront promulguées dans les vingt-quatre heures ? C'est ce qui n'est déterminé, ni par la constitution, ni par le code pénal. Je demande qu'une commission soit chargée de remplir cette lacune de notre législation.

Appuyé, s'écrie-t-on !

Philippe Delville fait observer que la loi du 25 thermidor n'a pu être transmise au directoire que le 26 ; quand elle eût été scellée le même jour du sceau de la république, elle n'auroit pu parvenir à l'administration du département que le 27 ; ensuite il aura fallu l'envoyer à l'impression : et ce n'est qu'après cette dernière opération qu'elle a dû être communiquée aux municipalités. On ne peut donc encore accuser justement le directoire.

D'après ces observations, le conseil ajourne les propositions de Borie et de Vidalot.

Fabres : J'étois absent de la séance, hier, quand on y lut le message du directoire sur le dénuement des prisons et des hôpitaux. Le conseil doit se rappeler qu'il a été mis à la disposition du gouvernement, pour la dernière décade de thermidor, une somme de 10 millions, dont un disponible sur-le-champ. Il fut assigné, au ministre de l'intérieur, 250,000 liv. ; sur lesquelles 100,000 liv. pour la commune de Paris. Si les hôpitaux et les prisons manquent de tout, comme le message l'a prétendu, les fonds n'ont donc point été appliqués à la destination désignée par la loi. Et dans ce cas, sur qui doit tomber le reproche, sinon sur le directoire ou le ministre ? D'ailleurs, où s'engloutissent donc les recettes provenant du droit d'entrée aux spectacles, aux fêtes, dans tous les lieux publics où l'on n'est admis qu'en payant ? Je demande, 1^o. que la commission des dépenses fasse imprimer l'état fixe des dépenses pour l'an 6, avec la date des lois qui autorisent ces dépenses ; 2^o. que la même commission fasse connoître, chaque décade, l'état des recettes.

Cette double proposition est adoptée.

Le même membre se plaint ensuite de ce que l'administration des postes, qui doit verser un produit de 417,000 l.

par mois à la trésorerie nationale, n'a fourni, pour germinal, que 200,000 livres ; pour floréal, autant ; pour prairial, 225,000 livres ; autant pour messidor. La cause de ce déficit est la retenue que les receveurs de départemens se permettent de faire, pour les prétendues dépenses de leurs bureaux. Sur la motion de l'opinant, la commission des postes est invitée à présenter, dans trois jours, une mesure répressive de cet abus.

Organe de la commission des dépenses, Rouzet annonce que le nouveau ministre des relations extérieures, Tallayrand-Périgord, a déjà fait plusieurs réformes utiles dans ses bureaux et porté la lumière dans le labyrinthe ténébreux des dépenses de Charles Lacroix, son prédécesseur. Il fait espérer de nouvelles améliorations. En attendant qu'elles se réalisent, le ministre sollicite 1,510,103 liv. pour le service ordinaire de son département, et 500,000 liv. pour l'extraordinaire pendant le second semestre de l'an 5. Ces deux sommes sont accordées.

Aubry soumet à la discussion la suite de son projet sur les destitutions militaires, dont le premier article fut adopté hier. Le second l'est aujourd'hui en ces termes :

« Les officiers-généraux ne sont employés qu'en vertu de lettres de services que le directoire exécutif leur expédie, et qu'il peut révoquer à volonté : ils sont toujours pris dans le nombre des officiers-généraux fixés par la loi. Le directoire exécutif règle en tout tems la destination des officiers-généraux de toute arme. »

Emery trouve dans les autres articles beaucoup d'incohérences ; il desire qu'ils subissent un nouvel examen de la commission. Le renvoi est prononcé. Emery est lui-même adjoint à cette commission.

On se rappelle la diatribe insérée, contre le conseil des cinq cents, dans le N^o. 58 du *Rédacteur* ; la dénonciation qu'en fit Pastoret, et le message qui fut arrêté sur ses conclusions.

Aujourd'hui, le directoire assure, dans un message en réponse à celui du conseil, que le *Rédacteur* n'est nullement officiel, et que le gouvernement n'en paie, ni directement, ni indirectement les auteurs. Il soumet en même tems, au conseil, le rapport fait au gouvernement, à ce sujet, par le ministre de la justice, et consistant principalement en réflexions sur la liberté de la presse.

L'impression du message est arrêtée.

Le conseil procède au renouvellement du bureau. Siméon, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé président. Les nouveaux secrétaires sont : Jourdan (ex-général), Dufresnes, Jard-Panvilliers, et Joannet.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE DUPONT DE NEMOURS.

Séance du premier fructidor.

Dans cette séance, Lafond-Ladébat a été porté au fauteuil de la présidence. Il a eu Cretet pour concurrent.

Le conseil s'est ensuite formé en comité général pour entendre la lecture du traité de paix conclu avec le Portugal.